

# animation

# 18

FORMATION ET EMPLOI  
DANS LES SECTEURS DE L'ANIMATION  
ET DU SPORT EN PACA  
Semestriel n° 18 - Décembre 2013

# et sports

## ÉDITO

Ce numéro régional *Animation et Sports* est consacré à l'insertion des jeunes (diplômés ou pas) dans les secteurs Jeunesse et Sports (J&S). En première partie, on parlera ainsi d'insertion à travers la politique des emplois d'avenir (EAV). Un an après la création du dispositif, la rubrique « **Emploi** » dessinera un premier profil des employeurs et des jeunes recrutés en PACA. Les secteurs Jeunesse et Sports comptabilisent plus de 1 000 signatures de contrat, soit 21% des emplois d'avenir régionaux au 31 octobre 2013. Les jeunes recrutés sont peu ou pas diplômés. Néanmoins, selon les premières observations, de nombreux projets professionnels prévoient l'accès à une formation de type CQP ou le plus souvent de BPJEPS (niveau IV). Il sera intéressant de suivre les jeunes recrutés au cours de leur contrat ainsi que leurs projets professionnels afin de pouvoir anticiper les éventuels nouveaux besoins en formations J&S.

La rubrique « **Formation** » souligne que parmi les 2 400 stagiaires en formations habilitées par la DRJSCS PACA en 2012-2013, près des deux tiers possédaient déjà un niveau de diplôme équivalent au niveau sur lequel ils se forment.

Enfin, l'insertion est abordée côté « diplômés J&S ». En effet, le « **Zoom sur** » s'intéresse au devenir des stagiaires entrés en formations J&S au cours de l'année 2011-2012. Que sont-ils devenus un an après leur sortie ?

## EMPLOI

### **Plus d'un emploi d'avenir sur cinq dans les secteurs de la jeunesse et des sports**

Fin novembre 2013, soit un an après la promulgation de la loi portant création du dispositif emploi d'avenir, 5 352 jeunes ont été embauchés tous secteurs confondus dans ce cadre légal en région PACA (on parle ici de conventions prescrites et enregistrées par l'Agence de services et de paiement, ASP). Après un démarrage timide, les embauches s'accroissent depuis deux mois, permettant à la région de se rapprocher des objectifs de 7 477 emplois d'avenir fin 2013. 82% des contrats sont signés pour une durée limitée et 86% sur un temps complet. Les contrats sont majoritairement prévus pour trois ans, mais un tiers d'entre eux ne sont conclus que pour un an. Il y a davantage de contrats à durée indéterminée dans le secteur marchand (les trois quarts).

Le secteur associatif est assurément celui qui s'est le plus mobilisé à ce jour puisqu'il rassemble presque la moitié des effectifs (46%). Les collectivités territoriales et surtout les communes représentent le second employeur des emplois d'avenir avec 20% des



DRJSCS PACA

Directeur de publication : **Mario Barsamian**  
Réalisation : **Anne-Sophie Dumortier** (mission animation et sports) - Conception : **Lightcomm**.  
Crédits photo : **istockphotos**  
Illustrations : **istockphotos**

[www.orm-paca.org](http://www.orm-paca.org)

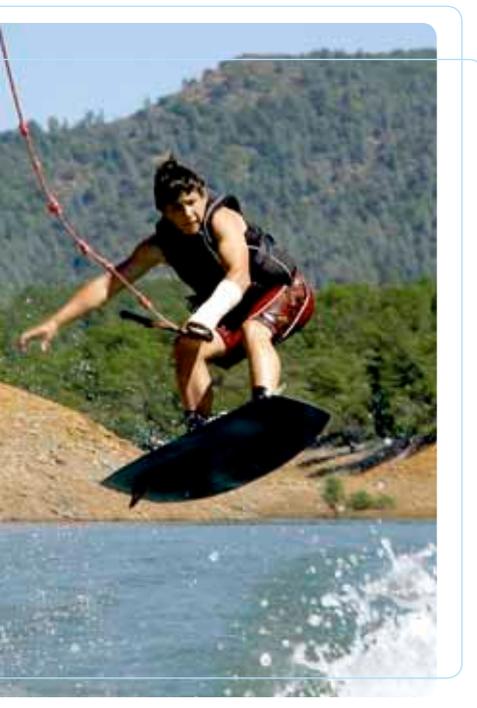


embauches. Le secteur marchand englobe 17 % des effectifs emplois d'avenir, mais son implication tardive dans le dispositif explique ce taux plus faible. Les autres structures employeuses sont les établissements sanitaires publics (8 %), les autres établissements publics (5 %) et les autres personnes morales (4 %).

Sur l'ensemble des emplois d'avenir, les jeunes filles sont majoritaires (53 %) mais l'ouverture du dispositif au secteur marchand tend à inverser cette tendance. En effet, alors qu'elles représentent six emplois d'avenir sur dix dans le secteur associatif (employeur majoritaire), elles ne sont plus que quatre signataires sur dix dans le secteur marchand.

79 % des jeunes embauchés ont un niveau inférieur ou égal au CAP-BEP (niveau V de l'Éducation nationale), conformément à l'objectif gouvernemental de privilégier l'insertion professionnelle des personnes peu ou pas diplômées.

Le département du Var a été particulièrement actif dans la mise en place du dispositif et a déjà atteint son objectif annuel d'embauches.



### Délimitation du périmètre des secteurs Jeunesse et Sports

#### Le périmètre du secteur du sport

Deux axes d'identification du secteur sportif ont été privilégiés : par l'identification des employeurs de ce secteur (quel que soit le métier de l'emploi d'avenir) et par les métiers du sport (encadrant sportif ou sportif professionnel).

- La nomenclature des activités des employeurs (NAF 732) détermine cinq codes directement liés au secteur sport :
  - 8551Z Enseignement des disciplines sportives
  - 9311Z Gestion des installations sportives
  - 9312Z Activités des clubs sportifs
  - 9313Z Activités des centres de culture physique
  - 9319Z Autres activités liées au sport
- La nomenclature ROME identifie deux métiers du sport :
  - G1204 Éducation en activités sportives
  - L1401 Sportif professionnel

Le périmètre du sport englobera donc tous les EAV embauchés par des structures sportives et les EAV embauchés sur un métier sportif (en dehors d'une structure sportive, pour éviter les doublons).

#### Le périmètre du secteur de la jeunesse, de l'animation et de l'éducation populaire

On détermine le nombre de professionnels de l'animation, quel que soit le lieu d'exercice (excepté dans le secteur sportif déjà comptabilisé).

- Les métiers de l'animation identifiés par le code ROME sont :
  - G1202 Animation d'activités culturelles et ludiques
  - G1203 Animation de loisirs auprès d'enfants et d'adolescents
  - K1206 Intervention socioculturelle

Pour se rapprocher du périmètre ministériel, il a été choisi d'inclure les structures associatives qui embauchent un animateur (hors champ du sport). De même, les associations dont l'activité est « Autres activités de poste et de courrier » (association du code NAF 5520Z) sont ajoutées puisqu'on y trouve les centres de vacances, les associations, etc. de type ASPTT, Odelvar et autres structures d'éducation populaire.

**NB :** Le secteur de la vie associative (hors Jeunesse et Sports) est intégré dans le périmètre du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (MSJEPVA) mais n'est pas pris en compte pour les calculs J&S suivants.

**Tableau 1 : Répartition géographique des emplois d'avenir (EAV) tous secteurs et secteurs Jeunesse et Sports**

	04	05	06	13	83	84	PACA
Nombre d'EAV embauchés tous secteurs confondus	167	185	745	2 503	1 078	674	<b>5 352</b>
Répartition géographique	3 %	3 %	14 %	47 %	20 %	13 %	<b>100 %</b>
Nombre d'EAV embauchés dans les secteurs J&S	17	24	176	464	301	151	<b>1 133</b>
Part des secteurs J&S sur l'effectif total EAV	10 %	13 %	24 %	19 %	28 %	22 %	<b>21 %</b>

Source : ASP, Direccte – Emplois d'avenir au 30.11.13, conventions prescrites et enregistrées par l'ASP – Traitement ORM.

► **Le cap des mille embauches dépassé dans les secteurs de la jeunesse et des sports**

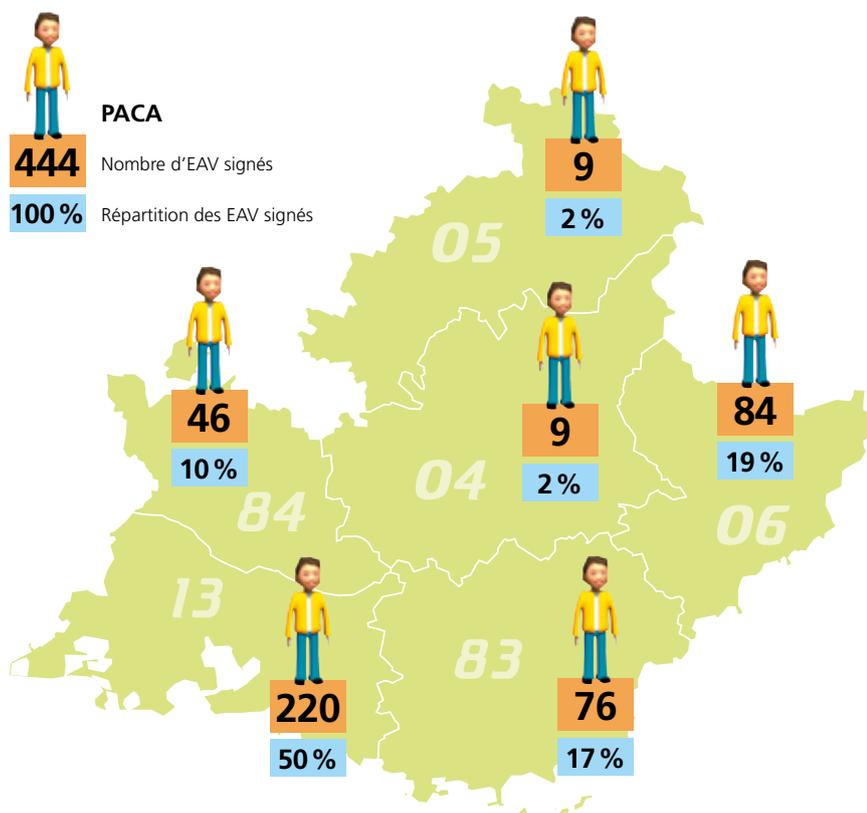
L'ambition nationale du MSJEPVA était la signature de 10 % des créations de l'enveloppe globale. En novembre 2013, les secteurs de la jeunesse et des sports atteignent à eux seuls plus de 21 % des emplois d'avenir créés, soit 1 133 emplois. Si l'on ajoute à ces secteurs les autres organisations à but non lucratif, le périmètre ministériel atteint 28 % des embauches d'EAV en PACA.

Le secteur Sport rassemble 444 embauches et le secteur de la jeunesse 689 embauches. Quels sont les profils des employeurs et des jeunes recrutés ?

**Profil des jeunes embauchés en emploi d'avenir dans le secteur sportif**

► **444 emplois d'avenir dans le sport, soit plus de 8 % de l'ensemble des effectifs EAV en PACA**

**Carte 1 : Répartition géographique des emplois d'avenir dans les structures sportives**



Source : ASP, Direccte – Emplois d'avenir au 30.11.13, conventions prescrites et enregistrées par l'ASP – Traitement ORM.



444 emplois d'avenir ont été signés dans le secteur sportif, fin novembre 2013. Les embauches se font principalement dans les départements peuplés, à proximité des grandes agglomérations. Le secteur sportif des territoires alpins est peu impacté par cette politique d'aide à l'emploi. Est-ce que la présence massive d'établissements marchands tournés vers les activités de pleine nature explique ce faible engagement ?

#### ► Les clubs sportifs, principaux employeurs

81 % des structures employeuses ont pour activité principale le club de sports collectifs, de natation, de tennis, etc., ou du multisports. Les établissements d'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs tels que les clubs équestres sont aussi enclins à s'engager dans le dispositif, mais dans une moindre mesure. Ils représentent environ 8 % des employeurs.

#### ► Les encadrants sportifs sont très recherchés mais sur des postes en CDD

**Tableau 2 : Typologie des emplois sur lesquels les jeunes sont recrutés**

Code ROME	Intitulé de la classe de métiers	Effectifs
A	Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	28
E	Communication et multimédia	3
G	Hôtellerie-restauration, tourisme et animation	347
	<i>dont éducation en activités sportives (code ROME G1204)</i>	320
I	Installation et maintenance	11
K	Services à la personne et aux collectivités	16
M	Support aux entreprises	31
Autres	Autres classes de métiers	8
<b>Total emplois d'avenir sports</b>		<b>444</b>

Source : ASP, Direccte – Emplois d'avenir au 30.11.13, conventions prescrites et enregistrées par l'ASP – Traitement ORM.



Les premiers métiers recherchés sont ceux de l'encadrement ou enseignement d'activités sportives (72 % des embauches du secteur). Ces postes sont essentiellement occupés par des jeunes hommes (85 %), contrairement aux postes d'accueil, de secrétariat et de comptabilité (métiers de support aux entreprises), beaucoup plus féminisés (71 % de jeunes filles).

91 % des recrutements sont réalisés pour une durée de contrat limitée. Les jeunes filles sont plus souvent en CDI (14 % contre 7 % pour les jeunes hommes), sans doute parce que le poste sur lequel elles ont été recrutées est très transversal à l'ensemble de la structure et polyvalent.

À l'inverse, elles sont un peu moins souvent à temps complet (87 % contre 92 % pour les hommes), même si la norme d'embauche se fait globalement sur du temps plein.

#### ► Profil des jeunes recrutés

Comme le dispositif le prévoyait, les jeunes peu ou pas diplômés sont privilégiés dans les recrutements d'EAV, excepté pour ceux qui habitent en zone rurale à revitaliser ou en zone urbaine sensible.

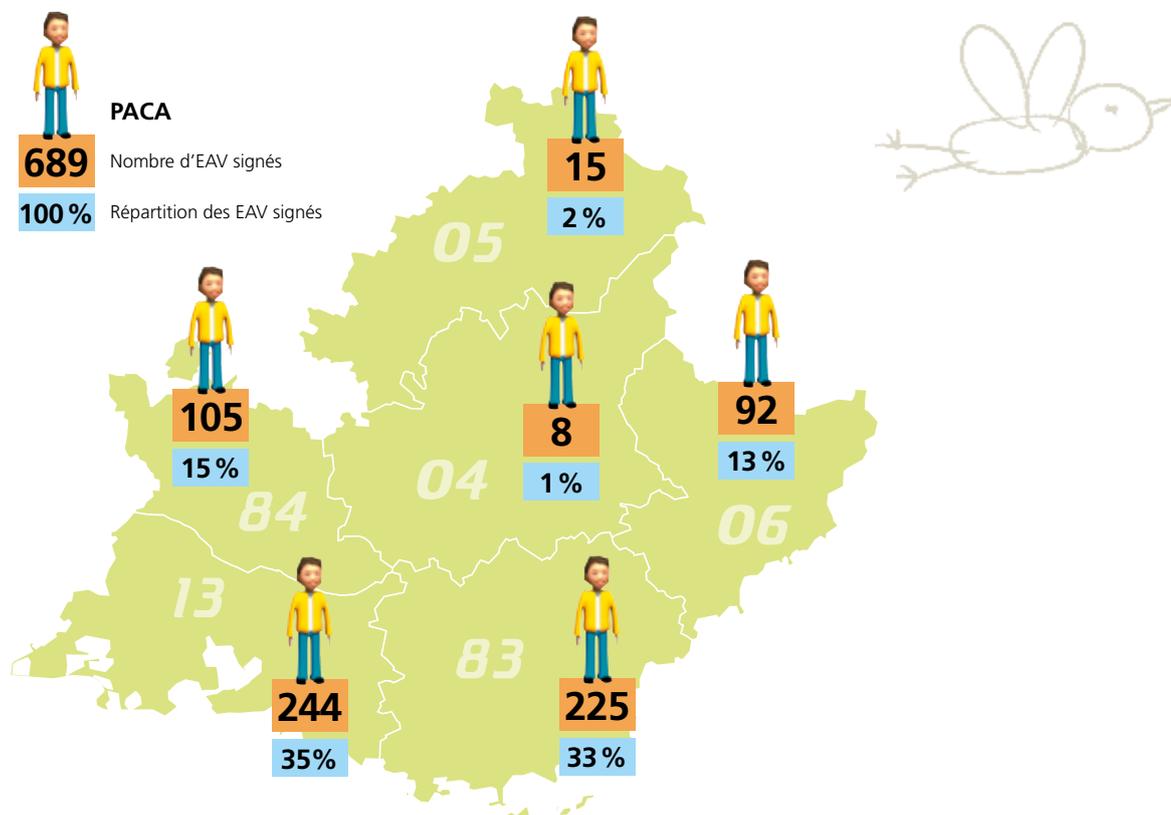
Ainsi, près des deux tiers des EAV du sport sont au mieux titulaires d'un niveau V (CAP, BEP ou BAPAAAT). Ils sont néanmoins nombreux que dans l'ensemble des secteurs. Seuls 4 % sont titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur.

Ce profil se retrouve aussi sur les postes d'éducateurs sportifs (60 % du code ROME G1204). Le projet professionnel consiste alors généralement à mener le jeune jusqu'à un niveau IV (BPJEPS très majoritairement), pour respecter l'obligation de qualification (art. L212-1 du Code du Sport) et obtenir plus facilement un emploi durable de moniteur ou d'animateur sportif.

## Profil des emplois d'avenir embauchés dans le secteur de la jeunesse, de l'animation et de l'éducation populaire

► 689 emplois d'avenir, soit plus de 13 % de l'ensemble des effectifs EAV en PACA

Carte 2 : Répartition géographique des emplois d'avenir dans les structures jeunesse

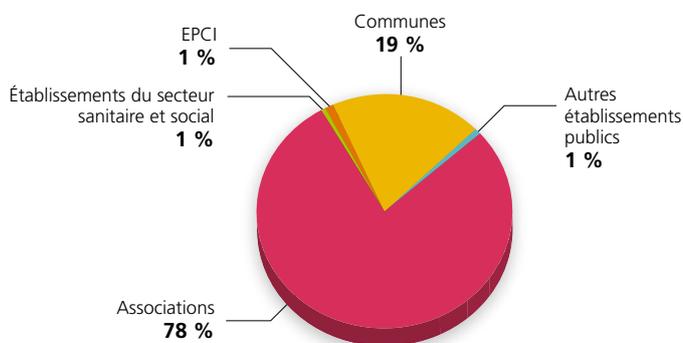


Source : ASP, Direccte – Emplois d'avenir au 30.11.13, conventions prescrites et enregistrées par l'ASP – Traitement ORM.

Les départements du Var et du Vaucluse se sont significativement mobilisés pour l'embauche de jeunes dans le secteur de la jeunesse et de l'animation. Ils rassemblent respectivement 33 % et 15 % des EAV Jeunesse. À l'inverse, les départements alpins ont peu signé de contrat d'emplois d'avenir.

► Les associations et les communes, principaux employeurs des emplois d'avenir

Graphique 1 : Répartition des emplois d'avenir Jeunesse selon le type d'employeur



Source : ASP, Direccte – Emplois d'avenir au 30.11.13, conventions prescrites et enregistrées par l'ASP – Traitement ORM.

Le premier employeur des professionnels de l'animation est la structure associative. Pour les emplois d'avenir, on ne déroge pas à cette règle avec 78 % des EAV. De même, les communes ont recruté de nombreux jeunes, sans doute pour anticiper la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires qui nécessite la mobilisation de personnel d'animation pour encadrer les activités culturelles et de loisirs périscolaires. Les animateurs déjà présents sur le marché du travail ne peuvent combler tous les besoins de recrutement engendrés par la rénovation des rythmes scolaires. Le nombre d'EAV dans le secteur pourraient augmenter encore d'ici quelques mois.

Dans ce cadre, il sera intéressant d'analyser précisément les projets de ces nouveaux professionnels de l'animation, car les besoins en formation qualifiante (CQP, BAPAAT ou BPJEPS) pourraient être importants. Les ouvertures de sessions de formation suffiront-elles à satisfaire cette nouvelle demande de professionnalisation ?

Comme le souligne la rubrique « **Formation** » ci-après, en 2012-2013, le secteur Jeunesse représente moins d'un tiers de l'ensemble des ouvertures (soit 53 sessions) et des stagiaires en formations habilitées par la DRJSCS PACA (soit 754 formés). Ces effectifs ont été en constante diminution depuis dix ans. L'arrivée des emplois d'avenir en formation pourra-t-elle être absorbée par les infrastructures existantes ?



#### ► Des contrats à durée limitée mais à temps complet

Plus encore que pour le secteur Sport, les embauches des emplois d'avenir se font quasiment exclusivement sur des contrats à durée déterminée (96 % des signatures) de un an à trois ans (deux tiers des signatures pour les trois ans). Les postes à pourvoir sont à temps complet pour 88 % des signatures EAV.

#### ► Profil des jeunes recrutés

38 % des jeunes entrant dans le dispositif sur un poste d'animation sont des hommes, soit une proportion plus importante que celle observée sur l'ensemble de la population en emploi dans le secteur.

**Graphique 2** : Répartition des emplois d'avenir jeunesse selon le niveau de formation avant l'entrée dans le dispositif



Source : ASP, Direccte – Emplois d'avenir au 30.11.13, conventions prescrites et enregistrées par l'ASP – Traitement ORM.

Chez les hommes comme chez les femmes, les personnes embauchées ont majoritairement un niveau V de formation (niveau CAP-BEP). Comme souligné dans l'étude ORM n° 14 de décembre 2010, *Animateur socioculturel, un métier en reconstruction ?*, le niveau de formation pivot pour maximiser les chances de pérenniser son emploi dans le secteur est le niveau IV (BPJEPS le plus souvent). Reste à savoir si les projets professionnels seront construits sur ce schéma de parcours.

## En conclusion

Les premiers chiffres EAV dans les secteurs J&S montrent que les associations se sont engagées dans le dispositif emploi d'avenir mais prudemment (la durée des contrats reste très limitée). Les clubs sportifs, les centres sociaux, les associations de quartier sont conscients que la pérennisation de l'emploi d'avenir nécessite des ressources régulières et suffisantes pour pouvoir assumer cette masse salariale supplémentaire. La conjoncture actuelle ne leur offre pas toujours cette assurance.

De même, l'embauche d'un jeune en emploi d'avenir oblige les employeurs à mettre à disposition un tuteur, membre de la structure, qui construira avec lui des parcours professionnel et de formation solides, l'objectif étant que le passage par le dispositif permette au signataire d'avoir une meilleure employabilité. C'est une lourde responsabilité dont certaines structures n'ont pas toujours conscience.

Le FSPVA (Fond social de promotion de la vie associative) et les CROS (comités régionaux olympiques et sportifs) proposent d'accompagner les structures qui s'engagent dans le dispositif (plateforme d'accompagnement) et de mettre en place des formations pour les tuteurs. Par ailleurs, les OPCA accompagnent les jeunes et les employeurs dans leur projet en finançant tout ou partie des frais de formation.

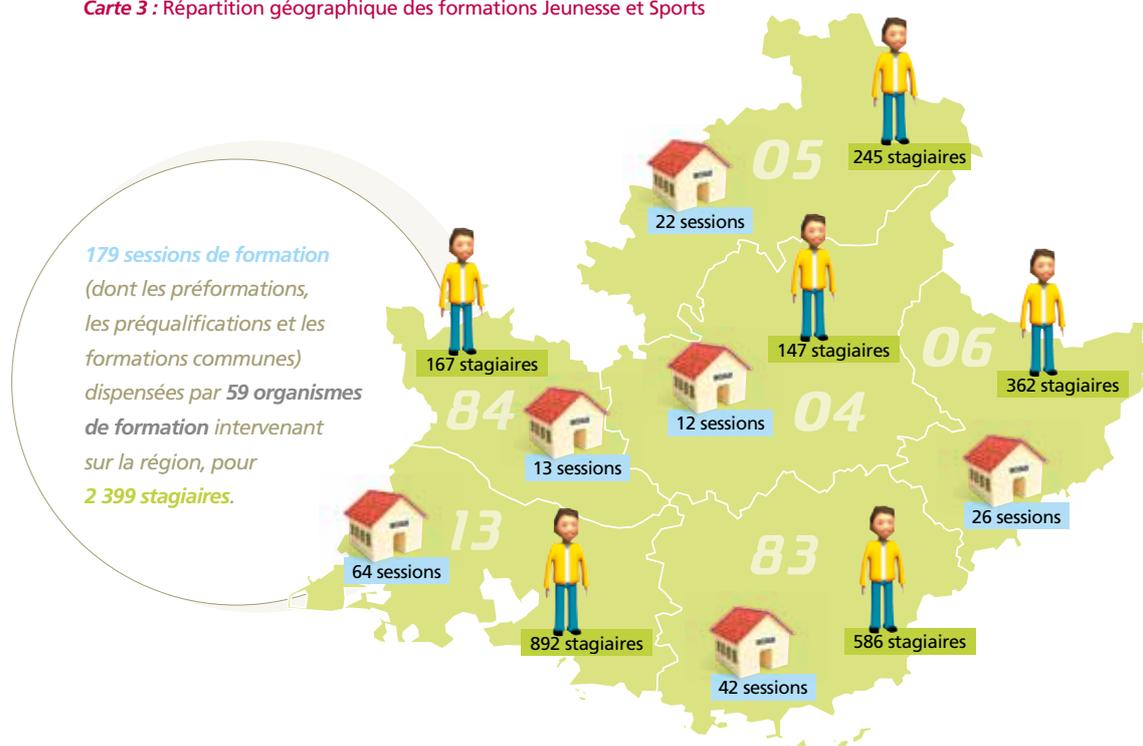
Pour les années 2013 et 2014, la Région et l'OPCA Uniformation ont dédié des fonds spécifiques au dispositif, dans le cadre de l'Intervention régionale pour l'investissement social (IRIS) emplois d'avenir. L'IRIS prévoit de prendre en charge 100 % des coûts de formation et des frais annexes afin de financer les projets de formation du jeune mais aussi du tuteur, au cours du contrat de travail.



## FORMATION

### 2 400 stagiaires en formations habilitées par la DRJSCS PACA, en 2012-2013

Carte 3 : Répartition géographique des formations Jeunesse et Sports



Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2012-2013.

► **Deux stagiaires sur trois se forment sur un diplôme sportif**

**Tableau 3 : Répartition des effectifs de stagiaires Jeunesse et Sports par secteur et par niveau de formation suivie**

	Jeunesse	Sports	Effectif total
Niveau V	152	45	197
Niveau IV	492	1 362	1 854
Niveau III	80	229	309
Niveau II	30	9	39
<b>Total</b>	<b>754</b>	<b>1 645</b>	<b>2 399</b>

Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2012-2013.

**Diplômes de la Jeunesse et des Sports**

- **BAPAAT** (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technique) > **niveau V**
- **BEES 1** (brevet d'État d'éducateur sportif 1<sup>er</sup> degré) > **niveau IV**
- **BPJEPS** (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) > **niveau IV**
- **DEJEPS** (diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) > **niveau III**
- **DESJEPS** (diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) > **niveau II**

Les formations sportives sont très largement majoritaires en PACA car la région offre un large éventail de possibilités de se former sur les sports du littoral, sports de montagne, sports de campagne, mais aussi les sports de ville.

Les stagiaires de niveau IV représentent 77 % des formés car c'est le niveau de référence pour devenir animateur ou encadrant sportif professionnel. Dans l'animation socioculturelle, on rentre très souvent sur le métier avec le BAFA ou le BAFD. Mais ces diplômes sont non professionnels ; il faut donc acquérir d'autres titres pour se stabiliser dans le métier avec de meilleures conditions d'emploi. Le BPJEPS est là encore le niveau pivot pour pérenniser son emploi. C'est pourquoi le niveau IV est également le plus sollicité par les stagiaires dans le secteur jeunesse.

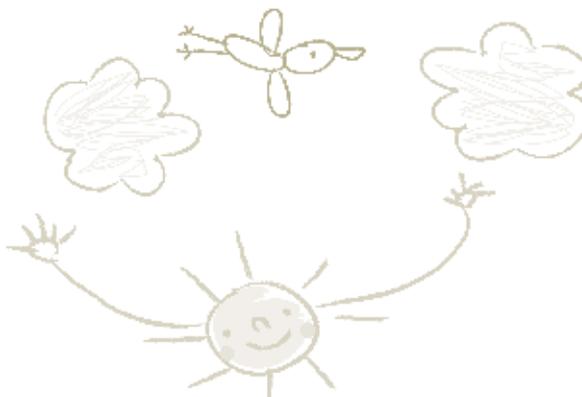
► **Plus d'hommes dans les formations Jeunesse de niveau IV**

Certaines disciplines sportives telles que les activités gymniques, la natation, les activités sportives et surtout les activités équestres attirent une large population féminine. Néanmoins, elles ne compensent pas la faible part des jeunes filles dans les sports de nature – activités largement enseignées dans notre région. Le taux de féminisation dans ces sports reste encore très faible (35 %).

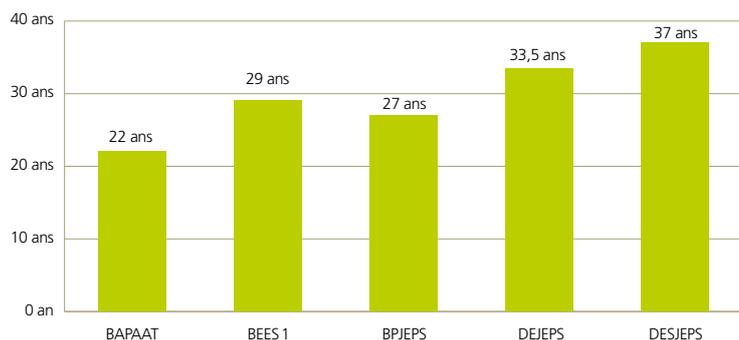
À l'inverse, les jeunes femmes sont toujours majoritaires dans les formations du secteur Jeunesse mais les jeunes hommes sont de plus en plus nombreux à occuper des places de formation en loisirs tout public ou en animation sociale. Ils représentent cette année 42 % des effectifs Jeunesse de niveau IV.

► **Une moyenne d'âge toujours élevée parmi les stagiaires**

Les formés Jeunesse et Sports ont très souvent connu une expérience professionnelle (dans les secteurs J&S mais aussi ailleurs) avant d'entrer en formation. Elle a souvent débuté avec un BAFA, BAFD ou avec un diplôme fédéral, un CQP permettant d'encadrer à titre professionnel mais sur une durée d'exercice limitée. Beaucoup profitent d'une période d'inactivité ou de chômage pour se perfectionner dans le métier. Aussi, la moyenne d'âge pour un diplôme de niveau V tel que le BAPAAT est de 22 ans. Celle pour les diplômes de niveau IV (BPJEPS, BEES 1) est respectivement de 27 et 29 ans. On est loin de l'âge des bacheliers. Cette période de « maturité » est nécessaire car les futurs diplômés auront des responsabilités lourdes en termes d'encadrement et de sécurité.



**Graphique 3 : Moyenne d'âge des effectifs en formation par diplôme**



Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2012-2013.



► **Près des deux tiers des stagiaires possèdent déjà un niveau bac (ou plus) à l'entrée en formation**

**Tableau 4 : Répartition des effectifs de stagiaires Jeunesse et Sports, par niveau de diplôme à l'entrée en formation**

	BAPAAT	BEES 1	BPJEPS	DEJEPS	DESJEPS	Total stagiaires
Aucun diplôme	22 %	4 %	4 %	4 %	0 %	5 %
Niveau VI	25 %	15 %	10 %	4 %	3 %	11 %
Niveau V	39 %	19 %	24 %	8 %	5 %	23 %
Niveau IV	12 %	31 %	44 %	52 %	20 %	40 %
Niveau III	2 %	12 %	10 %	10 %	41 %	10 %
Niveau II	0 %	17 %	7 %	21 %	28 %	10 %
Niveau I	0 %	2 %	1 %	1 %	3 %	1 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>					

Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2012-2013.

Le niveau des stagiaires en formation n'a pas globalement changé depuis deux ans. 39 % sont peu ou pas diplômés c'est-à-dire qu'ils possèdent au mieux un diplôme de niveau V ; 40 % possèdent un diplôme de niveau bac ou équivalent ; 21 % sont diplômés de l'enseignement supérieur.

La majorité des stagiaires possèdent un diplôme de même niveau que celui sur lequel ils vont se positionner notamment dans les formations BPJEPS sportives.

Globalement, ce phénomène s'observe de plus en plus dans le cadre de reprises de formation menant à une stabilisation d'emploi et/ou à des conditions d'emploi plus favorables.

Dans les secteurs Jeunesse et Sports, la passion et l'épanouissement professionnel peuvent être des motivations fortes pour compléter le cursus de formation par un diplôme de niveau équivalent voire inférieur au niveau déjà acquis.

## ZOOM SUR « LE DEVENIR DES STAGIAIRES DE L'ANNÉE 2011-2012 »

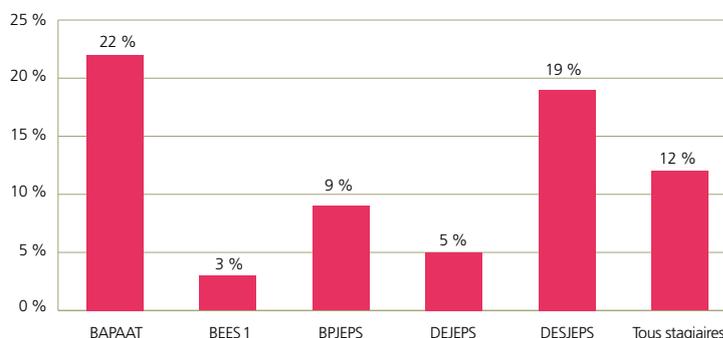
### Que sont devenus les stagiaires de l'an dernier ?

Le suivi des stagiaires à la sortie de leur formation a été effectué à partir d'un échantillon de 1 862 stagiaires, soit plus des trois quarts des formés 2011-2012.

L'observation s'est focalisée sur l'obtention ou non du diplôme et sur la situation professionnelle des formés (diplômés ou pas) après la fin de la formation.

#### ► 10 % des stagiaires interrogés abandonnent la formation en cours d'année

Graphique 4 : Part des abandons par diplôme



Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2011-2012.

12 % des formés Jeunesse et Sports interrogés abandonnent la formation en cours d'année. Ces abandons touchent particulièrement les formations BAPAAT et DESJEPS. Ceci peut s'expliquer par le fait que les formations BAPAAT accueillent les personnes les plus jeunes, les plus en difficulté scolaire et professionnelle. Ainsi un jeune sur cinq quitte la formation rapidement. Les deux raisons majeures de ces abandons concernent la méconnaissance de la réalité du métier (donc une mauvaise orientation) et les problèmes financiers (pour financer les frais pédagogiques mais aussi pour se loger ou pour se déplacer). De plus en plus, les organismes de formation rencontrent des difficultés à « réinsérer » socialement le stagiaire, c'est-à-dire à lui imposer un emploi du temps et des horaires. Le manque de ponctualité et de rigueur peut mener jusqu'au renvoi du jeune.

Les abandons en DESJEPS sont généralement d'ordre professionnel. Les personnes en formation ont quasiment toutes un emploi. Certaines rencontrent des difficultés à concilier le temps de travail et temps de formation. Libérer du temps pour se former n'est pas chose aisée et mène parfois le stagiaire à abandonner sa formation.

#### ► 74 % des candidats à l'examen interrogés obtiennent leur diplôme dès la sortie de la formation

Toutes formations confondues, 67 % des stagiaires sont allés au bout de la formation et ont obtenu leur diplôme immédiatement. Parmi les candidats qui se présentent à l'examen, le taux de réussite est de 74 %.



**Graphique 5 : Répartition des candidats présents aux examens 2011-2012 selon les résultats**



Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2011-2012.

Pour les diplômés du niveau IV, le taux de réussite à l'examen est de 75 % (BEES 1 et BPJEPS). À cela, s'ajoute le pourcentage de réussite partielle de 7 % pour les BEES 1 et 22 % pour les BPJEPS.

Dans les formations BAPAAT, le taux de réussite est de 61 % et de près de 80 % un an après la fin de formation car les deux tiers des candidats ayant partiellement réussi leurs examens obtiennent finalement leur diplôme. Ce taux de réussite est plutôt encourageant pour un public majoritairement en difficulté avant leur entrée dans le cursus de formation.

### **Pourquoi un stagiaire sur cinq n'obtient que partiellement son diplôme à la fin de la session ?**

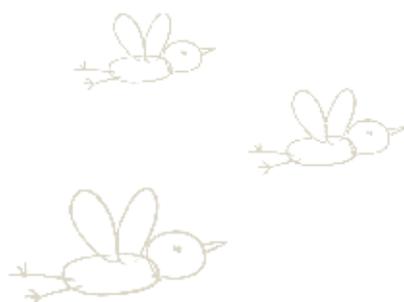
En premier lieu, signalons que les directives du MSJEPVA donnent la possibilité aux stagiaires d'obtenir leur diplôme dans un délai de cinq ans maximum. En pratique, les organismes de formation font en sorte que les stagiaires passent leurs examens au cours de l'année de formation ou dans un délai raisonnable.

Toutefois, si le diplôme n'est que partiellement obtenu, la plupart des organismes de formation assurent une sorte de « service après-vente » en informant les stagiaires des dates de session de rattrapage mais surtout en les accompagnant jusqu'à l'obtention du diplôme, même après la fin de formation.

Parallèlement, en cas de maladie, de maternité ou de raisons professionnelles particulières, une personnalisation du parcours de formation sera possible avec un certain aménagement du calendrier d'examen. Dans ce cadre, une convention tripartite entre le stagiaire, l'organisme et l'employeur ou la mission locale pourra être signée pour formaliser l'engagement de chacun dans la réussite du cursus.

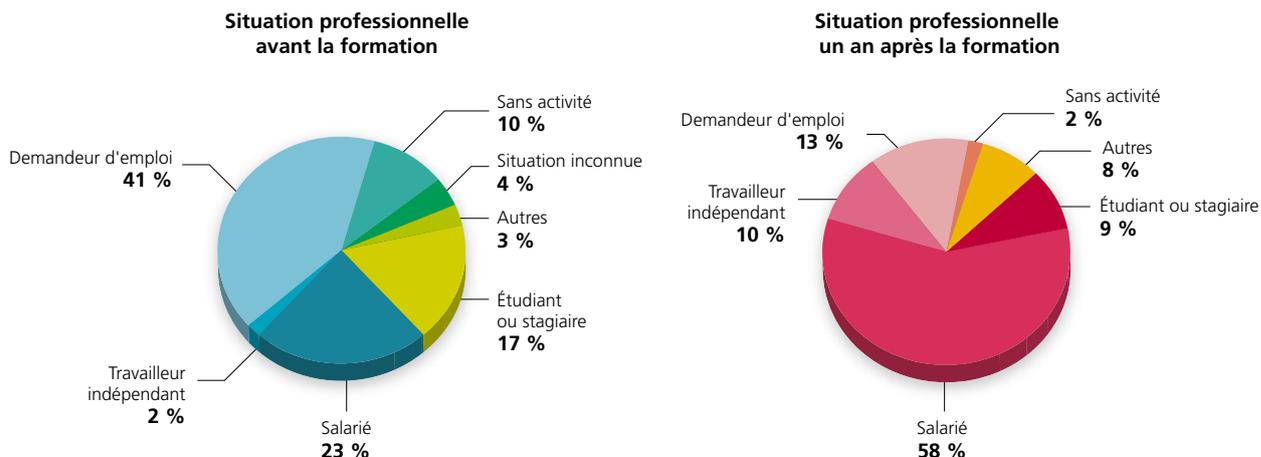
Enfin, les sessions de formation ont des durées variables : de 9 mois pour les formations organisées dans le cadre d'un financement régional à 15 mois (formation de salariés). Le diplôme ne peut donc être totalement obtenu en un an pour les formations les plus longues.

Toutes ces raisons expliquent que le taux de diplômes partiellement obtenus soit élevé. Néanmoins la grande majorité de ces résultats partiels mèneront à une réussite totale au bout de deux ans de cursus (soit un an après la fin de formation).



► Une situation professionnelle qui évolue positivement après la formation

Graphiques 6 et 7 : Situation professionnelle du stagiaire avant et après la formation



Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2011-2012.

Plus de la moitié des stagiaires étaient sans activité professionnelle ou demandeurs d'emploi avant d'entrer en formation. Seuls un quart d'entre eux étaient déjà en emploi. Ces moyennes masquent évidemment une hétérogénéité des situations d'emploi entre les différentes promotions. Les candidats aux diplômes supérieurs sont majoritairement des personnes en emploi (60 % en DEJEPS, 100 % en DESJEPS) alors que les formations BAPAAT et BPJEPS sont principalement intégrées par des demandeurs d'emploi ou des personnes inactives.

Globalement, un an après la formation, 68 % des stagiaires sont en emploi (en tant que salariés ou travailleurs indépendants). Tous n'ont pas obtenu un poste à durée indéterminée mais leur situation d'emploi s'est sensiblement améliorée, surtout pour ceux qui ont obtenu leur diplôme. 5 % ont signé un contrat aidé.

La réussite à l'examen est un facteur positif d'insertion. En effet, les nouveaux diplômés sont dans une situation plus confortable puisque 75 % d'entre eux ont un emploi, et le plus souvent sur un contrat de longue durée. 41 % des stagiaires ayant fini la formation sans toutefois avoir obtenu le diplôme sont dans la même situation. Ils ne sont plus que 32 % à avoir un emploi parmi les personnes ayant abandonné la formation.

On peut donc en déduire que la formation est un passage incontournable pour faire perdurer le parcours professionnel des encadrants et animateurs socioculturels et sportifs.

Ce document est téléchargeable sur les sites de l'ORM et de la DRJSCS : [www.orm-paca.org](http://www.orm-paca.org) et [www.paca.drjscs.gouv.fr](http://www.paca.drjscs.gouv.fr)

Toute l'équipe de l'ORM vous souhaite  
une bonne année 2014 !

[www.orm-paca.org](http://www.orm-paca.org)